



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
SIMDUT 2015 (Canada) qui comprend la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) modifiée et
le *Règlement sur les produits dangereux* (RPD).

Date de révision 24 septembre 2024

Numéro de la FDS CAN-0366
Numéro de révision 7

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Fongicide Presidio®
Synonymes Fluopicolide 4 SC

Presidio® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.

Numéro(s) d'homologation 30051

Numéro VC 1635

Description Fongicide

Adresse du fabricant

VALENT CANADA, INC.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph (Ontario) N1C 0A1

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence VALENT CANADA, URGENCE MÉDICALE (24 h) : 800 682-5368
CHEMTREC, TRANSPORT (24 h) : 800 424-9300 ou 202 483-7616

2. Identification des dangers

Classification

| | |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë – Orale | Catégorie 4 |
| Toxicité aiguë – Cutanée | Catégorie 5 |
| Toxicité aiguë – Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2B |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage



Attention

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.
Peut être nocif par contact cutané.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence – Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
Se laver le visage, les mains et la peau exposée soigneusement après la manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence – Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander une aide médicale.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Conseils de prudence – Stockage

Garder sous clef.

Conseils de prudence – Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Sans objet.

Mélange

| Nom chimique | N° CAS | % poids | Numéro d'enregistrement de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses | Date d'enregistrement pour cette loi et date d'octroi d'une exemption (le cas échéant) |
|--------------|--------|---------|--|--|
| | | | | |

| | | | | |
|----------------------|-------------|---------|---|---|
| Fluopicolide | 239110-15-7 | 39.5 | - | - |
| CRISTAUX VERSENE 220 | 13235-36-4 | 0,1 à 1 | * | * |

* Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| Inhalation | Transporter la personne à l'extérieur. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Demander immédiatement une aide médicale. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Tenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Demander une aide médicale si une irritation se manifeste et persiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. |
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Demander une aide médicale. |
| Protection individuelle pour les secouristes | S'assurer que le personnel médical est avisé des substances impliquées et qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et pour prévenir la propagation de la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser un équipement de protection individuelle, selon les besoins. Voir la section 8 pour obtenir de plus amples renseignements. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|--|
| Symptômes | Toux et/ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. |
| Effets d'une exposition | Peut provoquer des effets nocifs sur la reproduction comme des anomalies congénitales, des avortements spontanés ou une infertilité. |

Indication qu'une prise en charge médicale immédiate ou qu'un traitement spécial est nécessaire

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Remarque pour le médecin | Traiter selon les symptômes. |
|---------------------------------|------------------------------|

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|---|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Incendie majeur | ATTENTION : L'eau pulvérisée peut s'avérer inefficace pour lutter contre l'incendie. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas répandre le produit déversé en utilisant des jets d'eau à haute pression. |
| Dangers spécifiques du produit chimique | Aucun renseignement disponible. |
| Risque d'explosion Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucune. |

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucune.

Équipement de protection individuelle spécial et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et une tenue intégrale de lutte contre les incendies. Porter de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle, selon les besoins. Assurer une ventilation suffisante. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards.

Autres renseignements Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes pour le confinement Empêcher le déversement ou la fuite de se poursuivre s'il est possible de le faire sans danger.

Méthodes pour le nettoyage Recueillir dans des contenants bien étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions lors de la manutention Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Assurer une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Conditions de sécurité en matière de stockage, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, notamment l'équipement de protection individuelle

| | |
|---|--|
| Protection des yeux et du visage | S'il y a un risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Aucune requise pour l'utilisation par le consommateur. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. |
| Protection de la peau et du corps | Porter des vêtements de protection appropriés. |
| Protection des voies respiratoires | Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation se manifeste, une ventilation et une évacuation de l'air peuvent être nécessaires. |
| Normes d'hygiène générales | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|----------------|
| État physique | Liquide |
| Apparence | Liquide |
| Couleur | Beige |
| Odeur | Légère, sucrée |

| <u>Propriétés</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|--|----------------------------|
| pH | 7,0 à 8,5 | Aucune connue |
| pH (en solution aqueuse) | | |
| Point de fusion/point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Point d'éclair | >100 °C / >212,0 °F | Aucune connue |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucune connue |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Tension de vapeur | 8,03 x 10 ⁻⁷ Pa @ 25° C (Fluopicolide TG) | Aucune connue |
| Densité de vapeur relative | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Solubilité dans l'eau | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée disponible | Aucune connue |
| Température de décomposition | | Aucune connue |
| Viscosité cinématique | 116 cP à 20 °C, 103 cP à 40 °C | Aucune connue |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Aucune connue |

Autres renseignements

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible |
| Poids moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV | Aucun renseignement disponible |
| Densité du liquide | 1,19 g/mL à 20 °C |
| Densité apparente | Aucun renseignement disponible |

Autres caractéristiques de sécurité

Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Réactivité | Aucun renseignement disponible. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune dans des conditions de traitement normales. |
| Conditions à éviter | Chaleur excessive. |
| Substances incompatibles | Aucune connue selon les informations fournies. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun connu selon les informations fournies. |

11. Données toxicologiques

Information sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Nocif par inhalation. (en se basant sur les composants). |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur. |
| Contact cutané | Peut être nocif par contact cutané. |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible. Nocif en cas d'ingestion. (en se basant sur les composants). |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements des yeux. Toux et/ou respiration sifflante. |
|------------------|---|

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Peut être nocif par contact cutané.

Valeurs numériques de toxicité

Information sur les composants

| Nom chimique | DL ₅₀ orale | DL ₅₀ cutanée | CL ₅₀ inhalation |
|-----------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Fluopicolide 239110-15-7 | ≥2 000 mg/kg (rat) | ≥4 000 mg/kg (rat) | >5,16 mg/L (rat, 4 h) |
| CRISTAUX VERSENE 220 | = 1 658 mg/kg (rat) | - | - |

Effets retardés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition à court et long termes

Corrosion/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

| Méthode | Espèces | Voie d'exposition | Dose effective | Temps d'exposition | Résultats |
|------------------------|---------|-------------------|----------------|--------------------|-----------|
| Toxicité orale aiguë | Rat | Orale | >2 000 mg/kg | | |
| Toxicité cutanée aiguë | Rat | Cutanée | >4 000 mg/kg | | |

| | | | | | |
|--|--------|------------|-----------------------------|--|--|
| Toxicité inhalation aiguë – poussières/brouillards | Rat | Inhalation | >1,789 mg/L | | |
| Irritation oculaire | Lapin | Oculaire | Modérément irritant | | |
| Corrosion/irritation cutanée | Lapin | Cutanée | Non irritant | | |
| Sensibilisation | Cobaye | Cutanée | Non sensibilisant (Buehler) | | |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification s'appuie sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité des cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction La classification s'appuie sur les données disponibles pour les ingrédients. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

TCOC – Exposition unique Aucun renseignement disponible.

TCOC – Expositions répétées Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles Système respiratoire, yeux.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| Nom chimique | Plantes aquatiques/algues | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|----------------------|--|--|--|-----------|
| Fluopicolide | Algues (<i>Pseudokirchneriella</i>) CL ₅₀ (72 h) : >4,3 mg/L | CL ₅₀ (96 h) truite arc-en-ciel : = 0,36 mg/L, CL ₅₀ (96 h) mené tête-de-mouton : = 0,41 mg/L, CSEO chronique tête-de-boule = 0,155 mg/L | CL ₅₀ (48 h) <i>Daphnia</i> : >1,8 mg/L, CSEO chronique <i>Daphnia</i> = 0,37 mg/L | - |
| CRISTAUX VERSENE 220 | - | CL ₅₀ : = 41 mg/L (96 h, <i>Lepomis macrochirus</i>) CL ₅₀ : = 59,8 mg/L (96 h, <i>Pimephales promelas</i>) | - | - |

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Il n'y a aucune donnée pour ce produit.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non régi

DOT Non régi

OACI (air)

Numéro ONU ou ID UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe de danger relative au transport 9
Groupe d'emballage III
Description UN3082, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., 9, III
Dispositions spéciales A97, A158, A197, A215

IATA

Numéro ONU ou ID UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe de danger relative au transport 9
Groupe d'emballage III
Code du GMU 9L
Dispositions spéciales A97, A158, A197, A215
Description UN3082, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., 9, III

IMDG

Numéro ONU ou ID UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe de danger relative au transport 9
Groupe d'emballage III
N^{os} mesures d'urgence F-A, S-F
Dispositions spéciales 274, 335, 969
Description UN3082, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., 9, III

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance/au mélange

Réglementation internationale

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

Convention de Rotterdam Sans objet

Inventaires internationaux

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| LI/LES | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| EINECS/ELINCS | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| ENCS | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| IECSC | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| KECI | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| PICCS | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| AIIC | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |
| NZIoC | Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité en lien avec les inventaires. |

Légende :

TSCA – Toxic Substances Control Act Section 8(b) (États-Unis)

LI/LES – Liste intérieure/Liste extérieure des substances (Canada)

EINECS/ELINCS – European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances (Europe)

ENCS – Existing and New Chemical Substances (Japon)

IECSC – Inventory of Existing Chemical Substances (Chine)

KECL – Korean Existing and Evaluated Chemical Substances (Corée)

PICCS – Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Philippines)

AIIC – Australian Inventory of Industrial Chemicals (Australie)

NZIoC – New Zealand Inventory of Chemicals (Nouvelle-Zélande)

16. Autres informations

| | | | | |
|-------------|--------------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| NFPA | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | Dangers spéciaux - |
| HMIS | Dangers pour la santé 2* | Inflammabilité 1 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle X |

Légende astérisque danger chronique * = Dangers chroniques pour la santé

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|---|
| TWA | Time-weighted average (moyenne pondérée dans le temps) | STEL | Short Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Mention concernant la peau |

Principales références bibliographiques et sources de données utilisées pour rédiger la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
Base de données ChemView du Environmental Protection Agency des États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Environmental Protection Agency)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act du Environmental Protection Agency des États-Unis
High Production Volume Chemicals du Environmental Protection Agency des États-Unis
Revue Food Research
Hazardous Substance Database
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS) de l'Australie
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
National Toxicology Program (NTP) des États-Unis
Chemical Classification and Information Database (CCID) de la Nouvelle-Zélande
Publications sur la sécurité, la santé et l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
Programme sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économiques
Ensembles de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 24 septembre 2024

Révisions Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date de préparation de la FDS. Toutefois, dans les limites des lois applicables, Valent Canada Inc. et ses filiales ou entités affiliées n'offrent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et n'assument aucune responsabilité en ce qui a trait à l'exactitude, la pertinence, ou l'exhaustivité de ces informations. De plus, dans les limites des lois applicables, Valent Canada Inc. et ses filiales ou entités affiliées ne déclarent pas et ne garantissent pas que ces informations ou ce produit peuvent être utilisés sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure où une utilisation particulière et des informations particulières sont expressément indiquées sur l'étiquette du produit, les utilisateurs ont la responsabilité de déterminer si ces informations s'appliquent à l'utilisation qu'ils veulent faire du produit. Au besoin, communiquez avec Valent Canada Inc. pour confirmer que vous possédez l'étiquette et la FDS du produit les plus récentes. La FDS fournit des renseignements importants relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement à l'intention des employeurs, des employés, des premiers intervenants et de toute autre personne devant manipuler de grandes quantités du produit à l'occasion d'activités autres que celles visées par l'usage général du produit, tels que requis par le SIMDUT 2015 (Canada) qui comprend la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) modifiée et le *Règlement sur les produits dangereux* (RPD). L'étiquette du produit fournit de l'information spécifique à l'utilisation normale du produit. Toute l'information requise ayant trait à la classification par rapport aux dangers et à l'utilisation, à l'entreposage et à l'élimination sécuritaire figure sur l'étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle il est fait référence sur l'étiquette.

Fin de la fiche de données de sécurité

Canada

Information pour la version canadienne de la FDS – HGHS

Publication UL :
SGH Révision 5
2023 T3

Canada

Processus complet, y compris les assistants pour le SGH et le transport